



**Secrétariat général
Délégation à la mobilité et aux carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de mobilité

SG/DMC/2021-344

11/05/2021

Date de mise en application : 11/05/2021

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 13/07/2021

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance de l'emploi de directeur général l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup)

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DDT(M)
DD(CS)PP
DDE(TS)PP

Avis de vacance de l'emploi de directeur général l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup)

JO du 11 mai 2021

L'emploi de directeur général de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement sera vacant à compter du 1er juillet 2021.

L'emploi s'exerce au siège de l'établissement à Marcy-l'Etoile (Rhône).

Description de la structure et missions principales de l'emploi

L'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSP) placé sous la tutelle du ministre de l'agriculture et de l'alimentation, constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation et régi par le décret n° 2009-1641 du 24 décembre 2009.

Dans les conditions prévues à l'article L. 812-1 du code rural et de la pêche maritime, l'établissement a pour mission principale de dispenser des formations supérieures dans les domaines de l'alimentation, de la santé publique et animale, de l'agronomie, de l'environnement et du développement territorial conduisant aux diplômes de docteur vétérinaire et d'ingénieur.

Il assure la formation des inspecteurs de santé publique vétérinaire. Il contribue à la formation à l'action publique dans les domaines de l'alimentation et de la santé publique vétérinaire de fonctionnaires de corps techniques ainsi que d'étudiants non fonctionnaires.

Il accomplit dans ces domaines des missions de formation initiale et continue, de recherche, de diffusion des connaissances, de coopération scientifique et technique, de transferts de technologie et d'aide à la création d'entreprise. Ces missions s'exercent aux niveaux national et international.

Il délivre les diplômes nationaux d'enseignement complémentaire vétérinaire prévus par l'article R. 812-65 du code rural et de la pêche maritime ainsi que les titres et diplômes nationaux pour lesquels il a été habilité par le ministre chargé de l'enseignement supérieur seul ou conjointement avec d'autres établissements d'enseignement supérieur. Il peut également délivrer des diplômes qui lui sont propres.

Missions attachées à la fonction

Le directeur général assure le bon fonctionnement de l'établissement et le représente en justice et à l'égard des tiers dans tous les actes de la vie civile. A cet effet, il exerce notamment les attributions suivantes :

- il prépare et exécute les délibérations du conseil d'administration ;
- il est ordonnateur des recettes et des dépenses ;
- il a autorité sur l'ensemble des personnels. Il nomme les directeurs généraux adjoints et à toutes les fonctions pour lesquelles aucune autre autorité n'a reçu ce pouvoir ;
- il décide de l'organisation et du fonctionnement des services généraux ainsi que de l'attribution des locaux ;
- il conclut les contrats, conventions et marchés ;
- il assure le maintien de l'ordre et de la sécurité au sein de l'établissement. Il peut faire appel à la force publique en ce qui concerne les locaux relevant de sa seule responsabilité ;

- il nomme les membres des différents jurys pour les diplômes délivrés par l'établissement ;
- il rend compte de sa gestion au conseil d'administration.

Profil recherché

Compétences techniques :

- gestion administrative et financière d'un établissement public national ;
- management d'équipe ;
- conduite du changement ;
- connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche publique ;
- connaissance de la réglementation du champ couvert par l'établissement ;
- capacité à développer et entretenir des partenariats ;
- maîtrise des procédés d'évaluation des activités et de la qualité des prestations d'un établissement d'enseignement supérieur.

Aptitudes professionnelles :

- sens de l'organisation ;
- capacité d'analyse et d'anticipation ;
- capacité de décision ;
- aisance relationnelle ;
- fortes aptitudes à la négociation ;
- sens de l'éthique ;
- grande disponibilité.

Conditions d'emploi

Les candidates et candidats doivent satisfaire aux conditions du décret n° 2010-362 du 8 avril 2010 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de directeur général et de directeur des établissements d'enseignement supérieur agricole publics.

En application de l'article 3 de la loi modifiée n° 84-16 du 11 janvier 1984, cet emploi est également ouvert au recrutement par la voie contractuelle dans les conditions de l'article 32 de la loi modifiée n° 83-634 du 13 juillet 1983 et du décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels.

La candidate ou le candidat retenu sera nommé par décret pour une durée de cinq ans, après avis du conseil d'administration, qui procèdera à l'audition des candidats.

Préalablement à sa nomination, la candidate ou le candidat retenu devra fournir une déclaration d'intérêts en application du décret n° 2016-1967 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Dans le cas où la personne retenue aurait exercé une activité dans le secteur privé au cours des trois dernières années qui précèdent, un contrôle de la compatibilité de cette activité avec les fonctions exercées serait effectué préalablement à la nomination.

Présentation des candidatures

Les dossiers de candidatures sont composés :

- d'une lettre de candidature, d'un curriculum vitae détaillé et d'un état des services et travaux accomplis ;

- d'un document, de quatre à cinq pages, précisant les orientations stratégiques que la candidate ou le candidat souhaite développer pour l'établissement au cours des prochaines années. Ce document définira la politique, les développements et les innovations proposés, indiquera la manière dont la candidate ou le candidat entend assurer la coordination pédagogique, en formation initiale et en formation continue, l'animation de la recherche, gérer l'ensemble des moyens humains, matériels et financiers de l'établissement et représenter celui-ci auprès de ses partenaires.

Les dossiers de candidatures seront transmis avant le 14 juillet 2021 à Mme Valérie Baduel, directrice générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 1 ter, avenue de Lowendal, 75700 Paris 07 SP, avec copie à la déléguée à la mobilité et aux carrières à l'adresse dmc.sg@agriculture.gouv.fr.

Personnes à contacter :

Mme Valérie Baduel (tél. : 01-49-55-42-40) à l'adresse valerie.baduel@agriculture.gouv.fr ;
M. Luc Maurer, directeur général adjoint (tél. : 01-49-55-42-39), à l'adresse luc.maurer@agriculture.gouv.fr.